

## Groupe de recherche sur l'intégration continentale

Communication présentée à l'atelier « Intégration dans les Amériques et en Europe :  
une comparaison », ACFAS, Sherbrooke, 16 mai 2001

### LES VALEURS : FINS OU MOYENS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE ?



**Chantal Robichaud**

En politique étrangère canadienne, divers instruments commerciaux et diplomatiques sont utilisés afin d'augmenter l'influence du pays dans le système international. Ce n'est que tout récemment, en 1995, que le gouvernement a spécifiquement inscrit *la promotion de ses valeurs* comme un des trois objectifs principaux de sa politique étrangère. Dans le document *Le Canada dans le monde*, on a présenté ces orientations: (1) promouvoir la prospérité ; (2) protéger la sécurité ; (3) projeter les valeurs et la culture canadiennes dans le monde<sup>1</sup>. Si on souligne, dans le même document, que *ce dernier principe* est à la

fois une fin en soi *et* une façon d'atteindre d'autres objectifs prioritaires<sup>2</sup>, il demeure que ce double défi est problématique : l'État peut-il promouvoir des valeurs comme des fins en soi alors que son rôle historique est d'être protecteur de l'intérêt national? Comment peut-il concilier des objectifs pragmatiques avec des soucis d'ordre éthique sous-entendus par l'emploi du mot valeur? Afin de vérifier si l'objectif de promotion de valeurs peut être autre chose qu'un mariage de raison<sup>3</sup>, i.e. au sein duquel les

---

<sup>1</sup> Tiré de «Le Canada dans le monde». On line: <http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/cnd-world/menu.htm>.

---

<sup>2</sup> «Le Canada dans le monde. V. Diffuser les valeurs et la culture canadienne». On line: <http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/cnd-world/menu.htm>.

<sup>3</sup> Bonnefous, Marc. «Valeurs de civilisation et intérêts nationaux». *Défense Nationale*, avril 2001, p.125.

intérêts rationnels priment, nous allons observer comment cet objectif s'inscrit dans les lignes directrices de la politique étrangère du Canada (PEC) et pourquoi il est apparu dans les priorités à partir de 1995.

Dans notre analyse, nous nous attarderons premièrement à comprendre l'évolution de certaines valeurs canadiennes en les situant par rapport à la position idéologique adoptée par le Canada dans le contexte mondial de l'après-guerre froide. Deuxièmement nous verrons comment, en choisissant de faire la promotion de six valeurs particulières, le document *Le Canada dans le monde* tente d'inscrire ces considérations éthiques dans la poursuite des objectifs de sécurité et de prospérité de l'État. Troisièmement, nous observons en quoi cette inscription est conséquente des choix politiques de l'État canadien par rapport au phénomène d'intégration régional auquel il prend part.

#### LES VALEURS CANADIENNES

Théoriquement, les valeurs réfèrent aux conceptions de ce qui est désirable et forment la base du jugement que les citoyens ont quant à leurs mondes politique, économique et social<sup>4</sup>. Quelles sont donc ces valeurs auxquelles les Canadiens portent de l'importance? Il n'existe pas véritablement de consensus sur ce que l'on entend par valeurs canadiennes. En effet, selon les répondants, les valeurs seront associées aux directions que devraient prendre les politiques publiques, le commerce, les politiques internationales, etc., et couvriront des aspects aussi larges que la démocratie et aussi précis que

---

<sup>4</sup> Nevitt, Neil. «Value Change and Reorientations in Citizen-State Relations». *Analyse des politiques*, vol. XXVI (2), 2000, p.574.

l'investissement (par exemple). Cependant, il nous intéressera de comprendre comment et pourquoi le gouvernement canadien a choisi de promouvoir six valeurs qu'il considère comme étant particulièrement *canadiennes*.

Pour certains auteurs, le fait d'avoir inscrit la promotion des valeurs dans les objectifs de la PEC implique qu'il faudra regarder l'envers de la médaille et veiller à appliquer chez soi ce que l'on professera ailleurs<sup>5</sup>. Aussi, tant au niveau des politiques publiques que de la politique étrangère, l'idée d'égalité peut servir de point de repère dans cet exercice. En effet, l'*égalité* est une valeur qui sert de référence pour les Canadiens en ce qu'elle représente le fondement des principes de droit de la personne, de démocratie et de règles de droit. Lorsque le Canada se préoccupe d'inscrire l'égalité des chances dans les normes et les règles de droit, il faut, selon Beauchemin, Bourques et Duchastel, considérer que l'égalité des chances en 1995 ne correspond pas à l'égalité face aux aléas de la vie, comme c'était le cas sous l'État-providence<sup>6</sup>; l'égalité des chances réfère aujourd'hui à l'idée que l'on doit accorder aux individus les chances de se positionner avantageusement dans un monde où l'on attend d'eux compétence et flexibilité<sup>7</sup>. Donc, l'État prend toujours

---

<sup>5</sup> Voir entre autres: Irwin, Rosalind. 1998. «Ethics and Security in Canadian Foreign Policy: New Dilemmas and Questions». YCISS Occasional Paper, no 53, p.27.

<sup>6</sup> Il s'agissait alors d'un principe réparateur d'une injustice initiale, celle qui fait en sorte que des individus soient désavantagés du fait de leur origine sociale. Beauchemin, Jacques, Gilles Bourques et Jules Duchastel. «Du providentialisme au néolibéralisme: de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale». *Cahiers de recherche sociologique*, no 24, 1995, p.40.

<sup>7</sup> *Ibidem*.

les individus en charge, en leur donnant les moyens de trouver leur place dans la société<sup>8</sup>. Cependant, le soutien de l'État n'est plus tant protecteur, il est plutôt conditionnel au fait que l'individu pourra s'en prévaloir afin de mieux se positionner par rapport à la compétition: «la responsabilité de la société consiste désormais à armer convenablement l'individu en butte à un monde compétitif et exigeant»<sup>9</sup>. Les valeurs libérales de la fin du XXème siècle sont donc centrées sur l'individu plutôt que sur les collectivités et il nous importera de voir que c'est sur la base de la promotion de ces valeurs que les États canadiens et américains ont façonné les normes des institutions qu'ils ont mis sur pied au niveau régional.

Au niveau interne (*domestic*), l'approche au cas par cas du libéralisme crée une forte tendance à l'individualisme et une «lente désintégration du tissu national [canadien]»<sup>10</sup>. L'identité canadienne en effritement et la difficulté pour un ensemble collectif à maintenir la cohésion sociale dans un monde individualiste expliquerait pourquoi, selon Denis Stairs, le Canada défend son identité par des moyens tels que les cadeaux promotionnels symboliques et les séquences publicitaires<sup>11</sup>. De même, le fait d'accoler l'adjectif canadien à certaines valeurs permet d'offrir un repère à une collectivité en manque de symbole nationale, d'autant qu'il est plus facile de faire adhérer les peuples à des valeurs morales qu'à des intérêts purement pragmatiques et qu'on a

souvent du mal à avouer ou à concilier au sein d'un même ensemble<sup>12</sup>.

Plusieurs Canadiens s'inquiètent du sentiment d'identité nationale et entrevoient les conséquences de la faiblesse de celui-ci dans le contexte international : «Un pays dont l'identité ou les valeurs sont indéfinies, dont les citoyens ne s'entendent pas sur les symboles nationaux et qui n'a plus confiance dans ses principales institutions ne peut mettre en oeuvre des stratégies cohérentes dans le domaine des affaires internationales...[cela] restreindra nécessairement la contribution du Canada à de nombreuses initiatives internationales portant sur la culture et les valeurs»<sup>13</sup>. Dans un effort d'inscrire le particularisme canadien au niveau global, les groupes<sup>14</sup> qui ont été nommés responsables de présenter aux sous-ministres une série de rapports présentant les fondements à la révolution paradigmatique que subit la PEC, considèrent que l'élaboration de systèmes de gouvernement mondiaux et d'instruments internationaux est clairement liée aux valeurs (par exemples : les droits de la personne et l'égalité des sexes). Par conséquent, ils

---

<sup>12</sup> Marc Bonnefous, *op.cit.*, pp 126-7.

<sup>13</sup> «Rapport sur la mondialisation Canada 2005 - La mondialisation : défis et possibilités. Chap.12, valeurs et cultures», *op.cit.*

<sup>14</sup> Il s'agit de collaborateurs attachés à plus d'une trentaine de ministères ou organismes fédéraux, à des administrations provinciales, à des centres de réflexion et à des universités. Le centre du *Projet de recherche sur les politiques* est un groupe dont la directrice exécutive, Laura A. Chapman, relève de deux coprésidents : Len Good, président de l'Agence canadienne de développement international, et Alex Himelfarb, sous-ministre du Patrimoine canadien. Eux-mêmes relèvent du greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, Mel Cappe. « Réseaux interministériels du Projet de recherche sur les politiques ». On line: [http://policyresearch.schoolnet.ca/overview-f.htm#qui\\_nous\\_sommes](http://policyresearch.schoolnet.ca/overview-f.htm#qui_nous_sommes).

---

<sup>8</sup> *Idem*, p.24.

<sup>9</sup> *Ibid*, p.38.

<sup>10</sup> Gwyn, Richard. *Nationalism Without Walls: The Unbearable Lightness of Being Canadian* Toronto: McClelland and Stewart, 1995.

<sup>11</sup> Denis Stairs, *op.cit.*, p.11.

soutiennent que les pays qui appuient et adoptent des valeurs universelles, comme le fait le Canada, peuvent avoir une influence considérable dans le système international<sup>15</sup>. Pour ces Canadiens chargés de proposer des directions pour la politique étrangère canadienne, les valeurs sont effectivement vues comme des instruments permettant au Canada d'exercer sa puissance (douce ou autre). Voyons quelles valeurs le Canada propose de promouvoir dans le but de composer avec l'affaiblissement du sentiment national, la montée de l'individualisme et les pressions provenant de la mondialisation.

#### LA PROMOTION DES VALEURS CANADIENNES

C'est dans le document *Le Canada dans le monde* que nous retrouvons les six valeurs principales que l'on privilégia en politique étrangère canadienne (PEC) dès 1995:

- 1- Le respect des droits de la personne
- 2- La démocratie
- 3- Les règles de droit dans le système international
- 4- Le développement durable
- 5- L'éducation
- 6- Les affaires culturelles

Voyons en quoi ce document et d'autres qui s'inscrivent en complément des orientations de la PEC reflètent soit des objectifs politiques et stratégiques liés à des enjeux de puissance au sein du système international, soit des intérêts

d'empathie<sup>16</sup> poursuivis par le gouvernement canadien.

On y dit d'abord que *le respect des droits de la personne est dans l'intérêt du Canada*. On ajoute: «nous utiliserons toute l'influence que nous confèrent nos relations économiques et commerciales et notre aide au développement pour promouvoir le respect des droits de la personne»<sup>17</sup>. Dans cette optique, les valeurs associées à l'ouverture au niveau commercial et au développement précèdent la promotion des valeurs liées aux droits de la personne. Des intérêts de sécurité économique semblent donc être prioritaires à ce niveau. L'exemple de la Chine est présenté: «on multiplie les contacts afin d'ouvrir ce pays aux valeurs canadiennes comme il s'ouvre au commerce international»<sup>18</sup>; l'adoption de valeurs canadiennes permettrait effectivement d'assurer une meilleure stabilité dans les échanges du Canada avec la Chine mais il demeure dans l'intérêt stratégique (de sécurité économique), du Canada comme des États-Unis, de commercer avec elle sans faire du respect des droits de la personne une condition préalable à ce commerce.

Si l'on regarde la façon dont le Canada s'organise pour atteindre ce troisième objectif, il est intéressant de noter que certaines entreprises canadiennes, investisseurs *sociaux*, universitaires et représentants des ONG, rassemblées par le *Canadian Business for Social Responsibility* pour commenter la direction de la PEC, soulèvent certaines

---

15 « Rapport sur la mondialisation Canada 2005 - La mondialisation : défis et possibilités. Chap.12, valeurs et cultures ». On line: <http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/global/12ValuesCulture-f.htm>

<sup>16</sup> « empathic interests » et «...the intangible pressures of ethical values... ». North South Institute, cité dans Nossal, Kim R. *The Politics of Canadian Foreign Policy, 3<sup>ème</sup> édition*. Scarborough: The Prentice Hall, 1997, p.112.

<sup>17</sup> «Le Canada dans le monde. V. Diffuser les valeurs et la culture canadienne», *op.cit.*

<sup>18</sup> *Ibidem.*

contradictions. Ils dénoncent le fait que le Canada tient à maintenir son leadership en faisant la promotion des droits de la personne alors que, appuyant les États-Unis et la Grande-Bretagne, le gouvernement encourage la création d'un environnement légal dans lequel la citoyenneté corporative globale (*global corporate citizenship*) peut être promue de façon efficace<sup>19</sup>. Ils parlent également d'incohérence entre la demande, par le Ministère (MAECI), de pratiquer un commerce responsable (*responsible trade*) qui encouragerait le respect des droits, et la priorité donnée à la promotion des activités des entreprises au niveau des ambassades canadiennes à l'étranger: ces entreprises ne sont pas tenues de pratiquer des activités assurant le respect des droits de la personne (aucune sanction n'est prévue). On dit aussi que les entreprises qui cherchent à pratiquer le commerce responsable ne se voient pas offrir d'avantages (incitatifs) par rapport à celles qui ne le font pas<sup>20</sup>. Par ailleurs, lors de l'une de ces rencontres (organisées par le *Canadian Business for Social Responsibility*), on souligne que la définition de valeurs canadiennes est trop vague et trop prétentieuse pour être les bases de l'implication des entreprises canadiennes en politique étrangère. On ajoute que leur promotion pourrait être perçue comme étant paternaliste et que cela pourrait soulever des arguments fondés sur le relativisme culturel. On s'entend toutefois, par fort consensus, pour dire que la *Déclaration universelle des*

---

<sup>19</sup> Canadian Business for Social Responsibility (CBSR). *Roundtable on Canadian Firms / Canadian Values: Foreign Policy Implications of Business. Canadian Firms Operating in Risky States*. Vancouver, 2 mai 2000.

<sup>20</sup> *Ibid.*

*droits de la personne* devait servir de standard<sup>21</sup>.

Aussi, la promotion des droits de la personne à l'étranger et l'aide internationale qui y est liée soulèvent toujours de nombreuses critiques: les représentants d'ONG principalement s'inquiètent que cette aide soit de plus en plus promue comme un véhicule permettant de faire la promotion des échanges et des investissements chez soi<sup>22</sup>. *Le Canada dans le monde* ne cache d'ailleurs pas cette tangente:

«L'aide internationale est un investissement dans la prospérité et l'emploi. L'aide internationale tisse un lien entre l'économie canadienne et des marchés comptant parmi les plus dynamiques au monde, à savoir les marchés des pays en développement»<sup>23</sup>.

Bien que l'on considère que l'aide soit également représentative de valeurs désintéressées (de la volonté d'aider), de nombreux auteurs parlent plutôt d'instrumentalisation des valeurs, voir même de privatisation des relations nord-sud, dans le contexte de la sécurité et des intérêts du Nord<sup>24</sup>.

Ensuite, le document souligne que *la démocratie favorise la stabilité et la*

---

<sup>21</sup> « to assume that Canadians have cornered the market on good social and environmental practices ». *Ibid.*

<sup>22</sup> Pour un rappel des débats, entre autres concernant l'ACDI, voir Cooper, Andrew F. «The Scattering of Purpose: Canada and Development Assistance» (chap.6) . *Canadian Foreign Policy, old Habits and New Directions*. Scarborough: The Prentice Hall, 1997. Voir aussi: Clark, Joe. «Business of Human Rights», *Behind the Headlines*, automne 1996.

<sup>23</sup> «Le Canada dans le monde: l'aide internationale». On line: <http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/cnd-world/chap6.htm>

<sup>24</sup> Voir entre autres : Rosalind Irwin, *op cit.*, p.25.

*prospérité*. Traditionnellement, l'idéal de paix démocratique de Wilson s'appuie sur l'idée que les démocraties ne se font pas la guerre entre elles<sup>25</sup>. La sécurité en termes traditionnels du Canada et des États-Unis seront d'autant mieux assurées que la promotion de la démocratie encourage la stabilité et l'ouverture au niveau global, un argument repris par *Le Canada dans le monde*<sup>26</sup>. L'objectif de sécurité l'emporte-t-il sur la promotion de la démocratie pour ses propres mérites? La question demeure complexe mais dans cette optique, il est intéressant de regarder de plus près les implications *concrètes* liées à la promotion de la démocratie.

Effectivement, le Canada se démarque des États-Unis sur des aspects plus techniques qu'idéologiques<sup>27</sup>; par ses activités de consolidation et de maintien de la paix et l'accent qu'il met sur la sécurité humaine, le Canada travaille à mettre sur pied des institutions démocratiques dans les pays en transition. Cependant, le maintien de la paix est aussi devenu un véhicule de promotion des valeurs canadiennes.

---

<sup>25</sup> Voir les tableaux statistiques concernant les conflits et les probabilités de conflits entre États démocratiques et non démocratiques dans Russett, Bruce. *Grasping the Democratic Peace, principles for a Post-Cold War World*. Princeton: Princeton University Press, 1993.

<sup>26</sup> «L'application de ces valeurs sera cruciale pour le maintien de la sécurité internationale devant les nouvelles menaces posées à la stabilité. Leur adoption au plan international sera aussi essentielle pour garantir leur viabilité dans notre propre pays. Le Canada ne pourrait s'isoler d'une communauté internationale faisant peu de cas de certaines valeurs qui fondent notre identité». «Le Canada dans le monde, suivre la voie». On line: <http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/cnd-world/chap2.htm>

<sup>27</sup> Stairs, Denis. «Libéralisme et triomphe de l'efficacité dans les relations canado-américaines». *Isuma*, printemps 2000, p.15.

Depuis qu'il a resserré ses liens avec les États-Unis, le Canada cherche à persuader les autres sociétés à adopter le mode de vie canadien, alors qu'auparavant, il était plus enclin à les considérer telles qu'elles étaient, peu importe leur système politique. Pour Denis Stairs, si les Canadiens ont longtemps critiqué l'attitude d'exceptionnalisme américain (ou le principe hégémonique selon lequel «le mode de vie américain est le meilleur et il faut inciter les autres à l'adopter»), aujourd'hui ces Canadiens, imprégnés de la conception libérale, considèrent eux aussi les autres modèles comme étant inférieurs et posent le leur en exemple<sup>28</sup>.

Troisièmement, le gouvernement canadien cherche à promouvoir le *développement durable*, c'est-à-dire à «concilier environnement et économie». Dans ce domaine également, le problème du mauvais prêcheur se pose:

«À plusieurs égards, le Canada affronte des problèmes de développement qui ne sont pas très différents de ceux qu'affrontent les pays en développement, notamment les difficultés de gestion des ressources, l'urbanisation, l'adaptation au pluralisme culturel et l'écart croissant entre les riches et les pauvres»<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> «..... nous exigeons désormais [des autres sociétés] qu'elles montrent des signes de pratiques politiques libérales avant de daigner leur offrir notre aide. Il n'y a pas si longtemps, pourtant les Canadiens étaient prompts à se vanter qu'ils ne menaient pas de politiques dirigistes». Stairs, Denis. *Ibidem*.

<sup>29</sup> «Réseau de recherche sur les défis et possibilités de la mondialisation, rapport II: Évaluation des nouvelles menaces à la sécurité humaine. Projet de recherche sur les politiques». On line: <http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/global2/vol2rap6-f.htm#3>

Pour les responsable du *Projet de recherche sur les politiques*, il est donc important d'investir en ce sens et de miser sur les avantages que procureront ces investissements à long terme. Ces analystes précisent que le Canada n'est pas le seul à promouvoir l'évaluation environnementale des nouvelles négociations commerciales bilatérales et multilatérales et rassurent en disant que les États-Unis, l'Union européenne et un certain nombre d'organismes internationaux non gouvernementaux mènent de telles évaluations<sup>30</sup>. Ces propositions permettent à Pierre Pettigrew d'annoncer:

«La prise en compte des aspects environnementaux au moyen du mécanisme d'évaluation des répercussions environnementales des négociations commerciales ne fera que *renforcer* la politique commerciale du Canada»<sup>31</sup>.

Aussi, lorsque le gouvernement défend l'idée de développement durable devant l'OMC, il souligne qu'il faut atteindre cet objectif en restreignant le moins possible les activités commerciales<sup>32</sup>.

Les demandes de la population canadienne en matière de protection de l'environnement sont rationalisées et normalisées en mettant de l'importance sur les avantages comparatifs à long

terme que représente un environnement sain. Pour inscrire ces normes, on préfère se rapporter au contexte régional plutôt que multilatéral : les traditions bilatérales surtout, et les communautés d'intérêt qui en découlent, demeurent des règles non écrites d'importance et qui encouragent mutuellement les États à suivre les règlements afin d'en faire profiter leur pays à long terme.

Quatrièmement, on parle du savoir et de **l'éducation** comme étant des éléments essentiels à l'avancement des intérêts canadiens dans les affaires internationales. En politique étrangère, on prévoit des programmes établissant des institutions éducatives à l'étranger, on *exporte* son savoir (on trouve à l'étranger 273 programmes d'études canadiennes) et encourage la venue d'étudiants étrangers (dans un ordre de 2,5 M \$ en 1995). En 1998, Sergio Marchi annonçait que l'éducation était maintenant une industrie<sup>33</sup> et qu'il fallait miser sur l'investissement dans ce domaine afin d'entretenir l'avantage comparatif du Canada en matière de main d'œuvre qualifiée<sup>34</sup>. Par ailleurs, c'est surtout au niveau des politiques publiques que l'on entretient les valeurs liées au développement de l'éducation:

«Dans une économie mondiale davantage axée sur les connaissances, la qualité des personnes, leur éducation, leur ingéniosité et leur adaptabilité sociale deviendront des

---

<sup>30</sup> *Ibidem*

<sup>31</sup> «Le ministre Pettigrew rend public le cadre d'évaluation environnementale dans le cadre de négociations commerciales». *News Release*, no.15. 5 février 2001

On line:

[http://198.103.104.118/minpub/Publication.asp?FileSpec=/Min\\_Pub\\_Docs/103893.htm](http://198.103.104.118/minpub/Publication.asp?FileSpec=/Min_Pub_Docs/103893.htm)

<sup>32</sup> «Position du Canada en matière de commerce et d'environnement pour le nouveau cycle des négociations de l'OMC». Commerce et environnement. 4 octobre 1999. Consultations sectorielles. On line: [http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/discussion/envirn\\_pr-f.asp](http://www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac/discussion/envirn_pr-f.asp)

---

<sup>33</sup> «Canadian Education Summit in Toronto », octobre 1998. Cité par John Graham in Hampson, Fen Osler et Michael Hart et Martin Rudner, *pp. cit.* p.150.

<sup>34</sup> Cependant, la coordination des projets s'est révélée difficile par le passé : de nombreux projets n'ont pas vu le jour parce l'éducation relève des juridictions provinciales, ce qui entraîne des fragmentations des projets de nature culturelle. Hampson, Fen Osler et Michael Hart et Martin Rudner. *Canada Among Nations: A Big League Player?* Oxford University Press, 1999, p.12.

éléments clés du positionnement sur la scène internationale»<sup>35</sup>.

On veut s'assurer que les sociétés canadiennes bénéficieront des avantages liés à la recherche et au développement en attirant les investissements<sup>36</sup>.

Jusqu'ici, nous voyons que la promotion des valeurs est effectivement une solution servant avant tout à mieux situer le Canada au niveau international tout en augmentant le sentiment national, et ce, toujours dans l'objectif d'offrir aux individus l'opportunité de mieux se positionner dans un environnement compétitif. Récemment, en misant sur la promotion de la démocratie, la *Déclaration du Sommet de Québec* confirmait la place prépondérante qu'occupe les valeurs dans les projets d'ouverture au niveau hémisphérique et soulignait du même coup la nécessité de les protéger contre des menaces qui pourraient provenir d'États qui ne partagent pas ces mêmes valeurs<sup>37</sup>.

Pour compléter le tour d'horizon des valeurs présentées par *La Canada dans le monde*, voyons en quoi la culture et la règle de droit permettent de voir plus clairement en quoi l'objectif implicite de sécurité nationale poursuivi par le

---

<sup>35</sup> « Le Canada dans le monde; suivre la voie », *op.cit.*

<sup>36</sup> «On espère que les entreprises reconnaîtront la valeur du capital physique et intellectuel comme fondement de l'affirmation et du maintien d'un avantage concurrentiel». « Rapports sur la mondialisation et sur la croissance, le développement humain et la cohésion sociale ». Réseaux interministériels du Projet de recherche sur les politiques. 1999. p.43.

<sup>37</sup> «Sommet des Amériques, 2001, Déclarations finales», 22 avril 2001. On line: <http://quebec.about.com/aboutcanada/quebec/gi/dynamic/offsite.htm?site=http://www.americascanada.org/events/summit/declarations/declarations%2De.asp>

Canada est modifié par l'existence d'une communauté d'intérêt au niveau de l'ensemble régional nord-américain.

Dans le document du MAECI, on écrit: «Faire rayonner *la culture canadienne et faire la promotion des industries canadiennes de la culture et de l'enseignement*, pour qu'elles demeurent concurrentielles au pays et à l'étranger, sont des objectifs fondamentaux de la politique étrangère canadienne»<sup>38</sup>. John Ralston Saul soutient :

«...la dépendance du Canada à l'égard de la reconnaissance internationale et de la diffusion de sa culture est encore plus marquée que ne l'est celle des grands pays qui sont nos alliés et nos concurrents et qui ont d'autres moyens de rayonner dans le monde»<sup>39</sup>.

Dans cet ordre d'idée, il importe donc pour un gouvernement de protéger les avantages comparatifs découlant d'une culture unique et de promouvoir cette culture dans les institutions internationales.

Le phénomène d'intégration régionale réduit cependant la capacité du Canada à inscrire ses valeurs dans les normes et règlements. Dans le domaine culturel, les mécanismes traditionnels de protection et de réglementation du contenu culturel canadien sont contestés, particulièrement par les États-Unis. Aussi, la culture

---

<sup>38</sup> « Le Canada dans le monde. V. Diffuser les valeurs et la culture canadienne », *op.cit.*

<sup>39</sup> John Ralston Saul constate qu'«il n'est jamais fait mention des entreprises ou de la politique canadiennes, pas plus que de notre rôle dans les crises internationales qui secouent notre planète (...). Le Canada n'a aucune existence économique ou politique, mais sa culture est très présente». John Saul conclut que la culture assure la visibilité du Canada. « Rapport sur la mondialisation Canada 2005 - La mondialisation : défis et possibilités. Chap.12, valeurs et cultures », *op.cit.*

demeure un des secteurs les plus susceptibles de faire l'objet de litiges (le cas historique qui a été amené à l'Organe de règlement des différends de l'OMC par les États-Unis et qui concernaient les périodiques canadiens a en quelque sorte tracé la voie: le principe d'exception culturelle n'a pas été reconnu au niveau multilatéral<sup>40</sup>). Ainsi, (et malgré les chartes universelles visant à assurer la protection des spécificités culturelles telles que celle de l'Unesco...), «les pressions continentales s'intensifient pour harmoniser les politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles nationales du Canada avec celles des États-Unis»<sup>41</sup>. De plus, la capacité du Canada de freiner la pénétration des produits culturels étrangers serait également restreinte par les Canadiens eux-mêmes, par les changements de valeurs qui les affectent et par leur choix de consommation<sup>42</sup>. Le particularisme culturel canadien se dilue en quelque sorte dans l'ouverture des frontières et l'État s'inquiète de voir sa nation lui échapper...

En dernier lieu, on lit: *le système international doit être régi par le droit et non le pouvoir. L'établissement des règles de droit aide à restaurer l'équilibre des forces*. Les droits devraient permettre l'égalité des

---

<sup>40</sup> Gagné, Gilles. «Libéralisation et exception culturelle: le différend canado-américain sur les périodiques». *Revue Études internationales*, vol.3 (3), 1999.

<sup>41</sup> «Rapports sur la mondialisation et sur la croissance, le développement humain et la cohésion sociale. Identité, culture et valeurs ». On line: [http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/oct96rep/11\\_ident-f.htm](http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/oct96rep/11_ident-f.htm)

<sup>42</sup> « Rapport sur la mondialisation Canada 2005 - La mondialisation : défis et possibilités. Chap.12, Valeurs et cultures ». On line: <http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/global/12ValuesCulture-f.htm>

chances pour tous et aussi, au niveau international, assurer la transparence et la prévisibilité. Par ailleurs, au niveau du commerce, le Canada et les États-Unis (par l'ALE), se sont mis en situation d'inégalité par rapport aux autres membres de l'OMC en se servant de l'ambiguïté de l'article XXIV du GATT et en évitant la clause NPF pour créer un accord préférentiel. L'entente mutuelle quant à la façon d'organiser le commerce, implicite dans cet accord, crée entre eux une communauté d'intérêts qui les renforce par rapport à une économie globale où les règles de droit sont de plus en plus générales et hermétiques. L'établissement des règles de droit dans les accords de libre-échange aide-t-il à restaurer l'équilibre des forces ou sert-il plutôt à inscrire les valeurs des États les plus puissants dans les normes des institutions, régionales d'abord et internationales ensuite?

#### LES VALEURS CANADIENNES DANS LE CONTEXTE D'INTÉGRATION RÉGIONALE

Ainsi, si les six valeurs présentées par *Le Canada dans le monde* sont perçues comme étant spécifiquement canadiennes, il n'en reste pas moins qu'avant tout, elles découlent de la tradition libérale nord-américaine. De façon plus évidente, l'idée de *promotion* des valeurs qu'a adopté le Canada en 1995 est calquée sur le wilsonisme et sur les principes mondialistes que celui-ci suppose. L'expérience américaine nous amène à penser que cette orientation mondialiste et idéaliste (priorité à la démocratie, à la règle de droit, au commerce ouvert) est un objectif poursuivi par les gouvernements dans le but d'assurer la sécurité au pays: comme le disait clairement Reagan: «Nous croyons que plus les libertés des autres pays sont grandes, plus notre paix et nos libertés

sont assurées chez nous»<sup>43</sup>. Plus récemment, Georges Bush et son représentant au commerce Robert Zoellick poursuivent la tradition et confirment que les États-Unis doivent veiller à créer une communauté (d'abord au niveau hémisphérique) fondée sur des valeurs partagées: l'administration Bush soutient que le monde l'après-guerre froide devra se construire sur les valeurs de liberté, de démocratie, de libre-échange, de commerce ouvert mais aussi de sécurité<sup>44</sup> et que ces valeurs sont liées les unes aux autres:

«Le commerce ouvert permet de promouvoir la liberté économique et politique à travers le monde; en retour, la liberté économique et politique crée de la compétition, des opportunités et une pensée individuelle qui solidifie la démocratie; et une plus grande liberté politique et économique à travers le monde améliore substantiellement la sécurité nationale des États-Unis»<sup>45</sup>.

Aussi, les Américains ne se cachent pas de la priorité qu'ils accordent à la souveraineté et la sécurité nationales, et ce, même lorsqu'il est question de promouvoir leurs valeurs à travers le monde.

Le Canada, par contre, se fait plus discret sur la question; si l'on discute facilement de valeurs sur la place publique, les débats sur les questions d'intérêt national se font plus discrets, Marc Bonnefous

---

<sup>43</sup> «We believe that the greater the freedoms in other countries the more secure both our own freedoms and peace», Ronald Reagan, mai 1988. Cité dans : Bruce Russett, *op.cit.*, p.127.

<sup>44</sup> «...to build a post-Cold War world on the cornerstones of freedom, security, democratic values, open trade, and free markets». Sommaire exécutif du président Bush. On line: <http://www.ustr.gov/releases/2001/04/exe.pdf>

<sup>45</sup> *2001 International Trade Legislative Agenda*. On line: <http://www.ustr.gov/agenda.pdf>

dirait qu'ils ont «lieu dans des atmosphères de confessionnal»<sup>46</sup>. Il n'est donc pas étonnant de retrouver la promotion des valeurs dans les priorités de 1995, au moment où des questions stratégiques prirent de l'importance en politique étrangère canadienne. Il fallait composer avec le besoin de se distinguer des États-Unis pour assurer l'existence de la nation canadienne (parce que l'on continue de croire qu'un État sans nation ne peut exister) et la nécessité de former une communauté d'intérêt avec ce voisin pour se démarquer au niveau mondial.

Dans le cadre du premier objectif, qui est de contrecarrer la perte d'autonomie des collectivités au niveau national de même que la montée de l'individualisme, on cherche donc, parfois artificiellement, à entretenir les traits distinctifs, les particularités de la société canadienne tout en voulant profiter des avantages de la mondialisation. On cherche à ménager la chèvre et le chou. La problématique n'a rien de nouveau: les grands débats entourant l'influence du voisin américain sur l'identité nationale canadienne remontent aux années soixante-dix. Cependant, ce qui apparaît en filigrane des politiques des années quatre-vingt dix et qui visent à promouvoir les traits distinctifs que sont les valeurs canadiennes, c'est que l'État canadien est porteur et promoteur des valeurs, il n'en est plus le créateur, comme ce fût le cas à l'époque de la pratique de politiques keynésiennes axées sur des conceptions européennes et non américaines de la vie socio-économique. Ainsi, les traits distinctifs des valeurs canadiennes relèvent aujourd'hui du niveau technique, et non du niveau idéologiques<sup>47</sup> puisque de ce côté, la

---

<sup>46</sup> Marc Bonnefous, *op.cit.*, p.125.

<sup>47</sup> Voir Denis Stairs et Beauchemin, Jacques, Gilles Bourques et Jules Duchastel, *op.cit.*

communauté d'intérêt créée par l'intégration nord-américaine a convergé vers la libéralisation.

Aussi, les concessions, les négociations et le rapprochement des populations que les relations canado-américaine et le mouvement de libéralisation ont provoqué ont résulté en une communauté d'intérêt forte au niveau nord-américain, qui fait que la stratégie canadienne de soutenir son autonomie et d'entretenir son image en tant que puissance nationale (moyenne ou même douce) ne se concrétise que difficilement. S'il cherche à mettre en œuvre un processus de politique étrangère qui lui permettra d'être un acteur au niveau international et d'assurer sa sécurité par, entre autres moyens, ce qu'il nomme ses valeurs, le Canada doit tout de même composer avec l'influence historique que les États-Unis ont eu -et ont toujours- sur lesdites valeurs et par le fait même, sur la formation d'une entité régionale qui subjugue toujours plus la frontière entre les deux États.

Pour ce qui est du deuxième objectif (de sécurité économique), le fait que le Canada ait insisté pour faire la promotion des valeurs de liberté individuelle à partir du moment de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA ne relève pas de la coïncidence. La promotion des valeurs libérales telles que nous les avons présentées sert à inscrire la communauté d'intérêt nord-américaine dans le système international et à assurer la stabilité des relations entre les deux voisins. Dans ce contexte, on peut conclure que «l'exaltation des valeurs est le fait de groupes d'États se découvrant un terrain d'entente plutôt que l'action de gouvernements isolés, qui seraient alors soupçonnés de veiller à leurs propres

intérêts»<sup>48</sup>, intérêts mal dissimulés. L'inscription et la promotion des valeurs libérales par le biais des normes et règlements des institutions régionales sauront-elles mieux dissimuler les intérêts et les stratégies de ces communautés élargies?

## CONCLUSION

Nous n'avons pu dresser qu'un tableau plutôt réducteur des valeurs et de leur représentation au niveau de la politique étrangère canadienne. Quoiqu'incomplet, notre tableau nous permet néanmoins d'observer que la continuité dans les intérêts fondamentaux et les valeurs nationales des Canadiens (engagement à l'égard de la démocratie, des droits de la personne et de la justice, respect de la diversité) est contestée. Bien que les termes utilisés pour désigner les valeurs demeurent à peu près les mêmes depuis un demi-siècle, on parle d'un transfert paradigmatique au niveau du référent; c'est-à-dire que les valeurs sont passées d'un cadre collectif à un cadre individualiste. L'appropriation et la promotion de ces valeurs libérales sont présentée comme nécessaire au processus de mondialisation: on les légitimise par des principes relatifs à des avantages économiques comparatifs et qui serviront à faire face à la compétition internationale et non plus à des principes immanents de justice social ou fondateur du contrat social<sup>49</sup>. Bien qu'elle soit évoquée dans les discours et textes de la PEC, l'idée de réconcilier les préoccupations de sécurité économique avec les valeurs traditionnelles de justice sociale au niveau international a dû être plus ou moins évincée des objectifs<sup>50</sup>. La priorité accordée aux objectifs de sécurité

---

<sup>48</sup> Marc Bonnefous, *op.cit.*, pp 126-7.

<sup>49</sup> Théret, Bruno, *op.cit.*, p.92.

<sup>50</sup> Irwin, Rosalind, *op.cit.*, p.22.

semble ainsi obnubiler les intérêts d'empathie qui pourraient être soutendus par la promotion des valeurs canadiennes. Bruno Théret résume le dilemme : «vouloir simultanément conserver ce qui a fait la spécificité de l'expérience historique canadienne au plan politique (la justice sociale pour son mérite inhérent) et faire le jeu de l'universalisme marchand pour en tirer des bénéfices de puissance relève de la quadrature du cercle<sup>51</sup>». La promotion des valeurs canadiennes est en quelque sorte une dernière tentative d'inscrire les particularismes du Canada mais il ne peut résulter de cette entreprise qu'une instrumentalisation des valeurs à des fins politiques et économiques: la promotion des valeurs pour leur mérite inhérent, par un État qui est, par définition, responsable de l'intérêt national, ne peut être qu'un oxymoron.

---

<sup>51</sup> Théret, Bruno, *op.cit.*, p.93.

## Bibliographie

### Articles, chapitres de livres et monographies

Baker Fox, Annette. *Canadian-American Public Policy. Observing the rules: Canada-US trade and environmental relations*. Canadian-American Center, no.31, novembre 1997.

Beauchemin, Jacques, Gilles Bourques et Jules Duchastel. «Du providentialisme au néolibéralisme: de Marsh à Axworthy. Un nouveau discours de légitimation de la régulation sociale». *Cahiers de recherche sociologique*, no 24, 1995.

Brunelle, Dorval et Christian Deblock (dir.). *L'Amérique du Nord et l'Europe communautaire: intégration économique, intégration sociale?* Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 1994.

Clark, Joe. «Business of Human Rights», *Behind the headlines*. Automne 1996.

Cooper, Andrew F. *Canadian Foreign Policy, old Habits and New Directions*. Scarborough: The Prentice Hall, 1997.

Cutler, Claire et Mark Zacher. *Canadian Foreign Policy and International Economic Regimes*. Vancouver, UBC Press, 1992.

Deblock, Christian et Dorval Brunelle, *Vers quel régionalisme dans les Amériques?* Continentalisation, Notes et études du GRIC, 00-5, Mai 2000.

Dumont, Louis. *Homo Aequalis*. Paris, Gallimard, 1977.

Gagné, Gilles. «Libéralisation et exception culturelle: le différend canado-américain sur les périodiques». *Revue Études internationales*, vol.3 (3), 1999.

Gwyn, Richard. *Nationalism Without Walls: The Unbearable Lightness of Being Canadian* Toronto: McClelland and Stewart, 1995.

Hampson, Fen Osler et Michael Hart et Martin Rudner. *Canada Among Nations: A Big League Player?* Oxford University Press, 1999.

Irwin, Rosalind. 1998. «Ethics and Security in Canadian Foreign Policy: New Dilemmas and Questions». *YCISS Occasional Paper*, no 53.

J. Morini-Comby, *Mercantilisme et protectionnisme*, Librairie Félix Alcan, Paris, 1930, pp. 168-196

Katzentsein, Peter J. *Regionalism in Comparative Perspective*. Cooperation and Conflict, 1996, vol 31(2):123-159.

Le Prestre, Philippe (ed.). *Foreign Policy in Transition, Role Quest in the Post-Cold War Era*. Montreal: McGill Queen's University Press, 1997.

Levy, Brigitte. *La politique commerciale du Canada dans un environnement protectionniste: stratégie bilatérale ou multilatérale?* In *Études Internationales*, 18 (3) sept. 1987, pp.573-584.

M.Goff, Patricia. *Invisible Borders: Economic Liberalization and National Identity*. *International Studies Quarterly* (2000) 44, 99.533-562.

Nevitt, Neil. «Value Change and Reorientations in Citizen-State Relations». *Analyse des politiques*, vol. XXVI (2), 2000

Nossal, Kim R. *The Politics of Canadian Foreign Policy*, 3<sup>ème</sup> édition. . Scarborough: The Prentice Hall, 1997.

Russett, Bruce. *Grasping the Democratic Peace, principles for a Post-Cold War World*. Princeton: Princeton University Press, 1993.

Stairs, Denis. «Libéralisme et triomphe de l'efficacité dans les relations canado-américaines». *Isuma*, printemps 2000.

Théret, Bruno. *La mondialisation comme discours stratégique d'une stratégie d'État, l'exemple du Canada*. Les temps modernes.

### Internet

Canada. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Le Canada dans le monde*. On line: <http://www.dfait-maeci.gc.ca/francais/foreignp/cnd-world/menu.htm>.

Canadian Business for Social Responsibility (CBSR). *Roundtable on Canadian Firms / Canadian Values: Foreign Policy Implications of Business. Canadian Firms Operating in Risky States*. Vancouver, 2 mai 2000.

News Release, no.15. 5 février 2001 *Le ministre Pettigrew rend public le cadre d'évaluation environnementale dans le cadre de négociations commerciales*. On line: [http://198.103.104.118/minpub/Publication.asp?FileSpec=/Min\\_Pub\\_Docs/103893.htm](http://198.103.104.118/minpub/Publication.asp?FileSpec=/Min_Pub_Docs/103893.htm)

Projet de recherche sur les politiques «Rapport sur la croissance, le développement humain et la cohésion sociale. Chap.11 - Identité, culture et valeurs». On line: [http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/oct96rep/11\\_ident-f.htm](http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/oct96rep/11_ident-f.htm)

Projet de recherche sur les politiques «Rapport sur la croissance, le développement \_1998-f.htm#c56

humain et la cohésion . L'environnement et le développement durable». On line: [http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/oct96rep/04\\_sustain-f.htm](http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/oct96rep/04_sustain-f.htm)

Projet de recherche sur les politiques «Réseau de recherche sur les défis et possibilités de la mondialisation, rapport II: Évaluation des nouvelles menaces à la sécurité humaine.». On line: <http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/global2/vol2rap6-f.htm#3>

Projet de recherche sur les politiques. «Rapport sur la mondialisation Canada 2005 - La mondialisation : défis et possibilités. Chap.12, Valeurs et cultures». On line: <http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/global/12ValuesCulture-f.htm>

Rapport sur la conférence sur la recherche sur les politique, 1 octobre 1998. Nevitt, Neil. *Les valeurs canadiennes: évolution ou révolution?* On line: <http://policyresearch.schoolnet.ca/keydocs/horizons/oct1>